



Chavigny

À mon image.

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire à Chavigny

Document à
l'intention
des parents
2024-2025

- À Chavigny, nous travaillons tous ensemble pour contrer l'intimidation et la violence. Ces gestes ne sont pas tolérés à l'école, ni dans le transport scolaire, ni par le biais des réseaux sociaux.
- Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Ainsi, toute personne témoin ou informée d'une situation d'intimidation ou de violence se doit d'y mettre fin ou de la dénoncer.

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation ou la médiation. **L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.**

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.



Chavigny

À mon image.

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire à Chavigny

PRÉVENTION

- Tout au long du parcours scolaire à Chavigny, des animations ont lieu dans les classes concernant l'intimidation, la cyberintimidation, la tolérance et les préjugés, les saines relations affectives et amoureuses et plusieurs autres sujets (avec la collaboration des policiers et/ou organismes partenaires). Les élèves sont aussi sollicités pour des projets d'ouverture sur les autres et la différence, ils peuvent participer à des kiosques sur la place d'accueil et vivre différentes activités de réflexion dans leurs cours. Nouveauté: projet Pairs-Aidants
- Surveillance active dans l'école et présence d'intervenants
- Formation du personnel sur l'intimidation, la violence et les actes de violence à caractère sexuel

MESURES DE SOUTIEN

Tous les élèves impliqués dans ce type de situation sont rencontrés par l'éducateur spécialisé.

Ils sont soutenus dans la démarche de recherche de solutions et d'apprentissage de comportements positifs et sont référés à un professionnel au besoin et/ou à des ressources/partenaires externes.

Un plan de sécurité est mis en place et les parents sont informés.

INTERVENTIONS lors des situations d'intimidation, de violence ou d'acte de violence à caractère sexuel

Arrêt d'agir:
faire cesser les gestes,
sécuriser

MESURES D'ENCADREMENT et SANCTIONS

réflexion écrite, médiation, plan d'intervention, surveillance accrue, retrait de classe, suspension interne ou externe, suspension durant les pauses et midis, séjour à alternative à la suspension, référence aux policiers, expulsion de l'école, etc.

***Les parents sont toujours informés**



Chavigny

À mon image.

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire à Chavigny

LE RÔLE DU PARENT

- ★ S'intéresser à ce que son enfant vit à l'école, dans ses relations et sur les réseaux sociaux
- ★ Superviser ce qu'il fait et le temps passé sur les réseaux sociaux
- ★ Promouvoir le respect et l'ouverture aux différences

Pour dénoncer une situation :

Contactez le TES du niveau. Vous pouvez également en parler avec l'enseignant titulaire ou l'intervenante pivot de Chavigny :

Anne Rondeau, agente de réadaptation,

anne.rondeau@csscdr.gouv.qc.ca
819 840-0400 # 5743

Saviez-vous qu'au cours de l'année scolaire 2023-2024, à l'école Chavigny, nous avons répertorié 10 situations d'intimidation, 22 de violence et 1 d'acte de violence à caractère sexuel?

Chaque situation a été réglée rapidement par l'équipe-école et tous les parents concernés ont été contactés.

NOS PRIORITÉS

- Bien définir auprès des élèves et des parents ce qu'est réellement l'intimidation, la violence et les actes de violence à caractère sexuel.
- Sensibiliser les élèves et les membres du personnel aux subtilités de l'intimidation et à la cyberintimidation.
- Bien expliquer le protocole d'acte de violence à caractère sexuel et clarifier ses modalités auprès des membres du personnel.
- Organiser des ateliers, activités de prévention et des journées thématiques pour favoriser l'ouverture aux différences et à la bienveillance à travers nos différents comités.
- Impliquer les élèves plus vieux auprès des plus jeunes (pairs-aidants) afin de promouvoir le respect de tous malgré les différences.



Chavigny

À mon image.

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire à Chavigny

Voici des liens pertinents si vous voulez en savoir plus sur l'intimidation et la cyberintimidation :

Cyberaide.ca

<http://teljeunes.com>

<https://jeunessejecoute.ca/>

<https://www.v3r.net/services-au-citoyen/securite-du-public/police/anti-troll/>

AidezMoiSVP.ca - NeedHelpNow.ca

[+Fort - Accueil - +Fort ton application mobile - Site Officiel](#)

<https://csscdr.gouv.qc.ca/>

Pour dénoncer une situation :

Le parent ou le tuteur a la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève.

Il y a également la possibilité, pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement, de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.



Vous êtes invités à consulter notre plan de lutte disponible sur le site internet de l'école